

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

DEMANDE DE DIAGNOSTIC POUR CESSION IMMOBILIERE

PROPRIETAIRE

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse actuelle :

Code postal : **Ville :**

N° téléphone :

Adresse mail :

Tel contact pour rendez-vous (si différent du propriétaire) :

Notaire :

Adresse de la propriété en vente :

Code postal : **Ville :**

n° de cadastre de la parcelle :

Date prévue de la vente (si connue) :

Contrôle à facturer à (si différent du propriétaire) :

Important : Les regards techniques devront être accessibles lors du passage du technicien ainsi que l'exutoire.

Le demandeur, ou son représentant, s'engage à régler le coût du contrôle, soit 176 € TTC par installation en 2022.

(Le règlement sera à effectuer à réception de la facture qui vous sera adressée ultérieurement).

Fait à :

Signature :

Le :

Rappel : Dans le cas où des travaux de réhabilitation de l'installation doivent être réalisés, l'acquéreur devra procéder aux travaux **dans un délai de 1 an à compter de la date de signature de l'acte de vente.**

Service Assainissement

103 rue Charles Darwin

BP 70004

49125 Tiercé

☎ 02 52 75 05 05 ✉ : assainissement@ccals.fr